



Doc. 15563
22 juin 2022

La persécution des opposants politiques, une nouvelle base de discrimination

Proposition de résolution

déposée par Mme Laura CASTEL et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Ces dernières années, l'Assemblée parlementaire a assisté à l'augmentation continue du nombre de persécutions d'opposants politiques, de dissidents et d'autres minorités, exclusivement fondées sur l'opinion politique. Dans plusieurs pays, les techniques visant à les réduire au silence, telles que leur emprisonnement ou le harcèlement judiciaire, sont souvent utilisées comme le souligne l'Assemblée dans les conclusions de ses derniers rapports.

D'une part, la Cour européenne des droits de l'homme a rarement traité des affaires de discrimination fondée sur l'opinion politique. Cependant, elle a indiqué à plusieurs reprises que la liberté d'expression, y compris la liberté de débat politique, constituait le fondement de toute démocratie, et que certains actes, commis par les agents d'un État afin de décourager la contestation politique ou de sanctionner les opinions politiques dissidentes, étaient contraires aux valeurs de la société européenne et les menaçaient.

D'autre part, en vertu de l'article 18 de la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour a conçu un nouveau moyen de traiter le nombre croissant d'affaires concernant des défenseurs des droits de l'homme, des responsables politiques et des journalistes persécutés pour «d'autres motifs» que ceux juridiquement établis, notamment politiques.

Enfin, une réglementation plus stricte à l'échelle constitutionnelle pourrait également être requise afin de garantir la non-discrimination en raison de l'opinion politique (comme la protection offerte par l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Pour compléter et consolider les rapports sur le sujet précédemment ou actuellement élaborés sous un autre angle, l'Assemblée devrait examiner la question de la discrimination fondée sur l'opinion politique, en vue de recommander des bonnes pratiques et des lignes directrices visant à protéger les minorités politiques et autres opposants politiques et à éviter que les majorités au pouvoir ne commettent d'autres abus.

Signé (voir au verso)



*Signé*¹:

CASTEL Laura, Espagne, GUE
AHEDO Nerea, Espagne, ADLE
BARDELL Hannah, Royaume-Uni, NI
BEN CHIKHA Fourat, Belgique, SOC
BOYLAN Lynn, Irlande, GUE
CALVET François, France, PPE/DC
CEGONHO Pedro, Portugal, SOC
GAVAN Paul, Irlande, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE
JÓNSSON Bjarni, Islande, GUE
KIVELÄ Mai, Finlande, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
ÖZSOY Hişyar, Türkiye, GUE
PRINGLE Thomas, Irlande, GUE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SHEPPARD Tommy, Royaume-Uni, NI
TRANTAFYLIDIS Alexandros, Grèce, GUE
UCA Feleknaş, Türkiye, GUE
UNNELAND Andreas Sjaalg, Norvège, GUE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe